

Délibération CA-20260625-3.2

Vanves, le 25 juin 2026

Conseil d'administration du Cnous du 25 juin 2026
Délibération relative à la composition de la section permanente

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,
Vu le décret 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010, le 24 novembre 2016 le 27 mars 2019 et le 29 mai 2020.
Vu le projet de règlement intérieur du CA du Cnous présenté et approuvé en séance,*

• **Point de l'ordre du jour**

3.2 – composition de la section permanente

• **Entendu l'exposé de Madame Bénédicte DURAND, présidente du Cnous ;**

• **Proposition de décision soumise au conseil d'administration :**

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la composition de la section permanente, comme suit :

- Mme Bénédicte DURAND, présidente du Cnous ;
- Mme Emmanuelle DUBRANA, directrice générale déléguée du Cnous ;
- Clara SCHMITT, élue étudiante titulaire représentant la liste FAGE
- Lorris CHABERT, élu étudiant titulaire représentant la liste Union Etudiante FSE EMF
- Méline MASSE-BOUCHER, élue étudiante titulaire représentant la liste UNEF – Coordo – RS (Union Syndicale)
- Lisa MAGAND, élue étudiant titulaire représentant la liste Le Poing Levé
- Stéphanie SUCH, représentante syndicale titulaire de la liste CGT
- Raymond RIVIERE, représentant syndical titulaire de la liste CFDT
- Rachid DOVERNE, représentante syndicale titulaire de la liste A&I UNSA
- Charles DUPORTAIL, représentant des services de la DGESIP
- Carine BERNARD, représentante des services de la DAF

Nombre de membres constituant le conseil : 29
Quorum : 9

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 1
NPPV : 1

**La présidente
Bénédicte Durand**